



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 1297

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation professionnelle précaire des personnels contractuels de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale. Leur emploi peut être remis en cause chaque année en fonction des crédits budgétaires alloués, crédits budgétaires en baisse depuis ces dernières années. C'est pourquoi, l'ensemble du personnel demande son intégration dans un plan de titularisation et une modification de la circulaire n° 96-293 du 13 décembre 1996. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures dans ce sens.

Texte de la réponse

Les personnels contractuels, intervenant dans la mise en oeuvre de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale, sont recrutés par les recteurs, conformément aux dispositions exposées dans la circulaire n° 96-293 du 13 décembre 1996 (Bulletin officiel n° 47 du 26 décembre 1996). En application de l'article 3 du décret n° 81-535 du 12 mai 1981 modifié par le décret n° 89-520 du 27 juillet 1989, les contrats sont conclus pour une année scolaire - soit douze mois - avec des personnes qui n'exercent pas, par ailleurs, à titre principal, une activité publique rémunérée. Ils sont renouvelables à la demande des intéressés, après décision favorable des recteurs, en fonction des besoins des académies et dans la limite des crédits attribués. La modification de la durée de ces contrats n'est pas envisagée. Mais soucieux d'améliorer la situation de ces personnels qui participent de façon efficace et appréciée à la préparation de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, mes services étudient les conditions qui leur permettraient de se présenter aux différents concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1297

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2395

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3574